Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de BETHUNE

Extrait du Registre des Délibérations

du Bureau Communautaire

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

-ooOoo---

Le mardi 11 avril 2023, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 5 avril 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Lélio, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe (à partir de la question 3), DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel (à partir de la question 3), EDOUARD Eric, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel (à partir de la question 12), LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARROIS Alain, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, CLAIRET Dany, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELEPINE Michèle, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DESSE JeanMichel, DOUVRY Jean-Marie, FLAJOLET André, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, HOCQ René (à partir de la question 4), JURCZYK Jean-François (à partir de la question 11), LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LOISON Jasmine, MACKE Jean-Marie, MAESEELE Fabrice, MALBRANQUE Gérard, MATTON Claudette, NEVEU Jean, PAJOT Ludovic, PICQUE Arnaud, PREVOST Denis, PRUVOST Marcel (à partir de la question 8), ROBIQUET Tanguy (à partir de la question 2), SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, TASSEZ Thierry, TRACHE Bruno, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique (à partir de la question 7)

PROCURATIONS :

BOSSART Steve donne procuration à LECONTE Maurice, GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, SELIN Pierre donne procuration à DEROUBAIX Hervé, BERTIER Jacky donne procuration à PÉDRINI Lélio, CRETEL Didier donne procuration à PICQUE Arnaud, DASSONVAL Michel donne procuration à HOCQ René (à partir de la question 4), DESQUIRET Christophe donne procuration à MEYFROIDT Sylvie, DUPONT Yves donne procuration à LEGRAND Jean-Michel, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, PHILIPPE Danièle donne procuration à VOISEUX Dominique(à partir de la question 7)

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

DEBUSNE Emmanuelle, DELECOURT Dominique, BECUWE Pierre, BOUVART Guy, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, CLEMENT Jean-Pierre, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Josephe, DELETRE Bernard, FLAHAUT Jacques, HANNEBICQ Franck, LEVENT Isabelle, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, OPIGEZ Dorothée, QUESTE Dominique, TAILLY Gilles

La séance est ouverte

Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

N° 2023|BC026.

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
11 avril 2023

LIEN AVEC LES UNIVERSITES, ÉQUIPEMENTS PORTUAIRES, ZONES D'ACTIVITES ÉCONOMIQUES ET IMMOBILIER D'ENTREPRISE

AMENAGEMENT ET REQUALIFICATION DE LA RUE LAVOISIER - ZONE INDUSTRIELLE N°1 A NOEUX-LES-MINES/LABOURSE - MODIFICATION DU PROGRAMME DE L'OPERATION

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°CC2022/136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité 4 : Accélérer les dynamiques de transition économique ;
Enjeu : Développer l'attractivité du territoire pour favoriser l'implantation et le développement des entreprises.

Par délibération du 13 juin 2018, le Bureau Communautaire a approuvé le programme de l'opération ayant pour objet les travaux de requalification de la rue Lavoisier – Zone industrielle n°1 à Noeux-les-Mines / Labourse et son enveloppe financière prévisionnelle qui s'élevait à 1 750 000 € HT. Le programme en question consistait en une reprise partielle de la structure de la voirie existante, la création d'un réseau séparatif d'assainissement, l'insertion de liaisons douces et le traitement paysager des emprises publiques.

L'étude de maîtrise d'œuvre engagée a démontré la nécessité d'intégrer des prestations non prévues au programme initial, à savoir :

- ***une reprise complète de la structure de chaussée sur l'intégralité du linéaire d'environ 1km*** : l'actualisation du diagnostic de l'état de la chaussée et la mesure du trafic réel sur cet axe routier ont mis en évidence un état beaucoup plus dégradé de la chaussée qu'observé initialement en 2016 (avec en plus la réalisation récente de travaux d'assainissement et d'eau potable), et un trafic routier très dense compris entre 300 et 500 poids lourds/jour,

- ***la gestion des déchets non inertes détectés lors du diagnostic de qualité des sols*** : trois zones de pollution, caractéristiques de l'occupation antérieure du site par une ancienne cokerie (avec des taux de concentration élevés en HAP, hydrocarbures et trichloroéthylène) ont été identifiées. Cette nouvelle contrainte, financièrement coûteuse, nécessite une réflexion globale à l'échelle de la zone industrielle pour affiner le plan de gestion de ces déchets (évacuation des déblais en filière spécifique et/ou possibilité de confinement vers un site receveur compatible),

- ***la réalisation du tapis d'enrobés initialement pris en charge par le Département*** : en raison de l'impact des modifications précisées ci-dessus sur le calendrier prévisionnel de l'opération. Le Département souhaite que la Communauté d'Agglomération intègre désormais le revêtement de la chaussée dans son programme de travaux.

Au vu de ces éléments, le marché de maîtrise d'œuvre a été résilié et les prestations de maîtrise d'œuvre (phase travaux) seront assurées en interne par les services de la Communauté d'Agglomération. Un important travail visant à rationaliser au mieux le projet et à optimiser les surcoûts ainsi occasionnés a été engagé.

En conséquence de ces évolutions, l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux, portée initialement à 1 450 000 € HT est finalement estimée à 2 227 000 € HT et l'enveloppe globale de l'opération est portée de 1 750 000 € HT à 2 550 000 € HT.

Le calendrier de l'opération est modifié et prévoit d'engager les travaux au second semestre 2023, et la durée prévisionnelle des travaux est modifiée et passe de 6 à 12 mois.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Écologique » du 03 avril 2023, il est proposé à l'Assemblée d'approuver les modifications apportées au programme de l'opération telles que précisées ci-dessus, ainsi que l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux portée à 2 227 000 € HT. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de approuver les programmes d'opérations de travaux et les enveloppes financières prévisionnelles en application de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée (Codifiée aux articles L 2430-1 à L 2432-2 et reprise au Titre III du Livre IV du Code de la commande publique) relative à la maîtrise d'ouvrage publique en dessous d'un seuil de 5 millions d'euros TTC.

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

APPROUVE les modifications apportées au programme de l'opération relative aux travaux de requalification de la rue Lavoisier – Zone Industrielle n°1 à Noeux-les-Mines/Labourse telles que précisées ci-dessus, et à l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux portée à 2 227 000 € HT.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 14 AVR. 2023

Et de la publication le : 17 AVR. 2023
Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BÉTHUNE-BRUAY – ESPRIT DE FRANCE

DUPONT Jean-Michel

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BÉTHUNE-BRUAY – ESPRIT DE FRANCE

DUPONT Jean-Michel